

Image not found or type unknown



Convocation d'un salarié à la police pour une affaire privée

Par **Amsac**, le **02/10/2008 à 17:32**

En tant que salarié, si je suis convoqué à la police National pour une affaire qui me concerne durant 6 heures, est-ce que l'employeur doit me payer pour ses heures d'absence sur mon bulletin de salaire? Si non, quel article qui indique ça?

Merci de me répondre
Amsac

Par **Marion2**, le **02/10/2008 à 18:52**

Bien évidemment que non !